

EXCIDEUIL

à Vivre, à Découvrir

n°104 2^{ème} Trimestre 2016

<http://www.excideuil.fr>

Édito du Maire
Annie SEDAN

Chères Excideuillaises,
Chers Excideuillais,

L'équipe municipale, élus et agents administratifs ou techniques, en collaboration avec les habitants d'Excideuil, poursuit ses efforts afin de développer, structurer, améliorer notre commune.

Dans cet objectif, certains travaux ont été réalisés depuis le début de l'année :

- × La réfection de la rue Saint Antoine,
- × La rénovation (mise en led) des feux tricolores au carrefour de la déviation,
- × La 1^{ère} partie du parking de l'avenue du Général Clergerie,
- × Le chantier de l'Église Saint Thomas, tant dans la restauration des marches que du bas-côté nord ainsi que du carillon,

D'autres projets sont amorcés et vont débiter très prochainement :

- × Le réaménagement de la 3^{ème} classe maternelle, dans la perspective du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec la commune de Saint Médard d'Excideuil,
- × L'aménagement des Allées André Maurois avec déplacement sur site du Monument aux Morts,
- × L'enfouissement des containers semi-enterrés, déjà effectif en deux endroits,

× Au stade, remplacement des barrières du terrain de football et achèvement de la pose de la clôture à l'arrière du club-house.

En ce qui concerne les projets d'aménagement du parking de l'avenue du Général Clergerie et des Allées André Maurois, vous pouvez consulter sur site les plans des réalisations prévues.

Des fleurissements seront réalisés en régie :

- × Dans les jardinières du bas-côté nord de l'église,
- × En entrée de ville, sur la route de Thiviers (Rue Docteur Jean Rabaud),
- × Sur le parking de la Mairie.

Des dossiers sont en cours de finalisation :

- × Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS),
 - × Le Document d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM),
- Des dossiers que nous ne manquerons pas de vous présenter ou de vous transmettre.

Les drapeaux des bâtiments publics ont, une nouvelle fois, été mis en berne suite aux attentats meurtriers qui ont frappé la Belgique.

Ils ont certes endeuillé ce pays mais également l'ensemble de l'Europe ainsi que le monde entier.

Nous avons tous une pensée pour les victimes et leurs familles et devons plus que jamais rester solidaires face à de tels actes.



SOMMAIRE

Page 3 : URBANISME

↳ Parking Avenue du Général Clergerie

TRAVAUX ET ACTIONS

↳ Nouvelle salle d'activités

↳ Containers semi-enterrés

↳ Travaux de réaménagements Allées André Maurois

Page 4 / 5 : TRAVAUX ET ACTIONS

↳ Chantier de l'Église Saint Thomas

↳ Plan Communal de Sauvegarde

↳ Travail des employés communaux : services techniques

Page 5 : LES ÉCOLES

↳ Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

↳ Silence on tourne

Page 6 : INFORMATIONS

↳ Piéger le Frelon Asiatique

SOLIDARITÉ

↳ Collecte de bouchons

Page 7 : SOLIDARITÉ :

↳ Protection civile

↳ Don du sang

↳ SESSAD

Page 8 : ÉCONOMIE

↳ Nouveau commerce

VIE ASSOCIATIVE

↳ Relais Assistantes Maternelles

Page 9 : VIE ASSOCIATIVE

↳ Association Excitadel

↳ Association Excit'oeil

Page 10 : VIE ASSOCIATIVE

↳ Chorales

↳ Bibliothèque

ÉVÈNEMENTS

↳ Nuit du Cinéma Fantastique

↳ Journée sans Voitures

Pages 11 à 18 : CONSEILS MUNICIPAUX

↳ Séances du 10 Novembre, 2 et 16 Décembre 2015; séances du 13 Janvier 2016

Page 19 : DATES A RETENIR

Page 20 : EN BREF / LES PERMANENCES

Excideuil infos

Directeur de publication : Annie Sedan

Adresse : Place Célérier, 24160 Excideuil

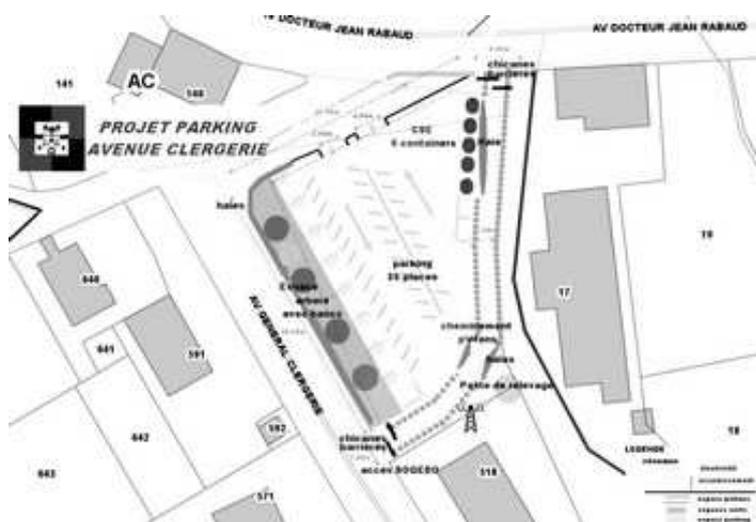
Imprimé par Imprimerie Bédrine

Rue Jean Jaurès 24160 Excideuil

Dépôt légal : Mars 2016

Urbanisme

Parking Avenue du Général Clergerie



Le terrain à l'angle de l'avenue du Général Clergerie est en cours d'aménagement en parking avec un cheminement piéton et des conteneurs semi-enterrés

Le parking à l'angle de l'Avenue du Général Clergerie et de la Rue du Dr Jean Rabaud a terminé son premier lifting.

Le temps de le sécuriser et il deviendra un point de stationnement indispensable pour Excideuil. Point de collecte pour les conteneurs semi enterrés, il fallait que les camions puissent y accéder. D'autre part, le stationnement en entrée de bourg permettra de désengorger le stationnement en centre bourg et d'accéder plus facilement à la partie historique et commerciale.

Le jeudi en particulier, pour le marché, nous inciterons les commerçants à y garer leurs véhicules une fois le déchargement et le montage terminé. Ainsi, des places de parking seront libérées en centre-ville pour les clients et touristes.

Travaux et Actions

Nouvelle salle d'activités : un espace dédié aux associations et animations

La nouvelle salle d'activités est désormais terminée.

Située dans le bâtiment qui abrite la bibliothèque municipale, elle permet d'accueillir les animations des associations, et ainsi de libérer au maximum la salle du conseil municipal.

Ces travaux, d'un montant de 100 000€ TTC ont également été l'occasion de créer des sanitaires aux normes, et d'aménager un espace de rangement.

C'est avec plaisir que la Municipalité a laissé l'espace accueil à la disposition des « restos du cœur », pour qu'ils continuent bénévolement à apporter leur soutien à tous les demandeurs.

La salle est pleinement opérationnelle et prouve que c'était un véritable besoin pour la ville, le planning est déjà bien rempli :

- * *Le lundi* : association Koyam
- * *Le mardi* : Yoga
- * *Le mercredi* : jeux pour enfants et adultes avec Excitadel et Chorales
- * *Le jeudi* : Occitan
- * *Le vendredi* : association Nedwa, cours de piano et Pêche à la mouche
- * *Le samedi* : jeux pour enfants et adultes avec Excitadel

Pour les associations qui le souhaitent, quelques créneaux sont encore libres essentiellement en matinée.

Containers semi enterrés : un geste solidaire

La commune a commencé les travaux pour l'installation des conteneurs semi enterrés.

La première tranche devrait être terminée pour la saison estivale, mais nous mettrons l'ensemble des points d'apport en service à cette date : là où les travaux n'auront pas encore été effectués, des bacs de 660 litres seront mis en place afin d'assurer la continuité du service.

Attention : IL N'Y AURA PLUS DE RAMASSAGE EN PORTE A PORTE (INDIVIDUEL) EN VILLE !

Seuls les points d'apport seront collectés.

Vos déchets devront donc être posés dans les conteneurs semi enterrés prévus pour cela !

Peut-être faudra-t-il être attentif à notre voisinage afin de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite. Un simple geste de solidarité peut souvent redonner le sourire à un quartier entier.

Travaux de réaménagement des Allées André Maurois :

Les travaux de réaménagement des Allées André Maurois débuteront à la mi-mai et s'achèveront mi-juillet 2016.

Quelques désagréments seront à subir, desquels nous nous excusons par avance. Cependant ces travaux permettront d'améliorer notre cadre de vie.

Travaux et Actions

Chantier de l'église Saint-Thomas



La cloche Ginette-Jacqueline et son nouveau joug.

En parallèle à la restauration du bas-côté Nord et du grand escalier, le chantier de restauration du carillon a été lancé et achevé.

Il s'agissait de refaire les paliers et de restaurer les jougs des cinq cloches, très usés car restés en l'état depuis l'achèvement du nouveau clocher après l'incendie de 1934.

C'est l'entreprise Brouillet de Noailles (19600), qui a fait le travail pour un montant de 5437,20€ TTC.

Selon les restaurateurs, le beffroi (charpente supportant les cloches) est un très beau travail.

Quant aux cloches, elles ont été fondues par la Fonderie Louis Bollée d'Orléans, créée en 1715 et existant encore.

Denise Marie-Thérèse, Jacqueline-Madeleine, Geneviève-Monique et Madeleine-Yvette sont de bonne qualité et ont de belles sonorités.

Grâce au dispositif de programmation du carillon, un vaste choix de mélodies et sonneries est à la disposition de la paroisse et de la commune.



Le beffroi de l'Église

Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde est en cours de finalisation.

Il a été élaboré avec les élus, les services municipaux, le SDIS 24, les Sapeurs-Pompiers d'Excideuil et les chefs d'établissements.

Le but est de s'organiser au mieux en cas de crise et assurer le jour « J » la protection et la mise en sécurité de la population.

Avant sa mise en œuvre, les intempéries récentes ont permis de réaliser un exercice grandeur nature.

A la suite de pluies continues entraînant des débordements de rivières, Madame le Maire a été convoquée à la Préfecture le mercredi 10 février afin de participer

à la cellule de veille mise en œuvre par l'Autorité préfectorale.

Dès son retour, elle a demandé la mise en œuvre des mesures préconisées dans le futur PCS.

Depuis plus d'un an, les adjoints et délégués sont d'astreinte par deux et pendant une semaine nuit et jour. Ces deux élus et leurs collègues, qui suivaient attentivement la montée de la Loue et de ses affluents, se sont constitués en cellule de crise rapidement.

La situation ne demandait pas la mise en place du PC de crise prévu par le PCS.

Les barrières permettant de barrer les routes et chemins éventuellement envahis par les eaux, ont été préparées et pré-positionnées.

La surveillance attentive par informatique et visuelle a été renforcée.

Fort heureusement, il n'a pas été nécessaire d'aller plus loin mais cela a au moins permis de tester les réactions face à ce type de péril.

Pour information :

Crues marquantes - Station Excideuil

Crue du 07/01/1982 - 2,70 m

Crue du 08/12/1944 - 3,24 m

Crue du 22/09/1993 - 3,48 m

Pour se tenir informé, sites internet :

www.vigicrues.gouv.fr ou www.meteofrance.com

Travail des employés communaux : services techniques

Mais où sont les agents de voirie ? Que font-ils ?

On ne les voit pas !

Ces questions sont posées fréquemment.

Pourquoi ?

Peut-être que l'entité « Travaux Voirie » dans l'organigramme Mairie est confuse et/ou imprécise.

En fait il faut comprendre **Travaux et Voirie**.

Dans Travaux il y a l'entretien des bâtiments communaux, les aides aux associations avec le transport des tables et chaises, la mise en configuration des salles ou des lieux de spectacles, réunions et d'événements divers dans la ville, l'entretien de la piscine, des écoles, gymnase, vestiaires et douches du stade, la piscine, le camping....

↳ L'entretien des chauffages, l'éclairage, les peintures et carrelages, dans les bâtiments.

↳ La remise aux normes suite aux contrôles obligatoires,

↳ La réparation d'objets divers cassés, dégradés, usés,

↳ L'entretien des outils et matériels divers,

↳ Les illuminations dans la ville pour Noël,

↳ Les urgences 24h/24 (Fuites d'eau, pannes diverses, incendies, accidents, événements climatiques...)

Travaux et Actions

Dans Voirie il y a la tonte des pelouses des terrains de sports, parcours de santé, bords de route, chemins communaux, balayage et désherbage des rues, trottoirs, places...

↳ Entretien des revêtements de rues, routes et chemins,

↳ Création, entretien et arrosage de massifs, plates-bandes et bac de fleurs,

↳ Tailles des arbres et arbustes,

↳ Entretien du cimetière

Ceci n'est pas exhaustif car beaucoup d'autres tâches sont également traitées.

Le travail accompli par les agents travaux et voirie sur le territoire de la commune est géré et commandé par la Mairie.

Nous espérons que cet éclairage vous rassurera.

Les Écoles

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Mireille Joffre qui animait les ateliers de théâtre et d'anglais a trouvé une nouvelle activité professionnelle.

Nous la remercions pour son travail aux TAP et lui souhaitons la réussite dans son nouveau travail.

Lydie Clergerie, styliste plasticienne, nous a rejoint pour animer des ateliers créatifs (poterie...).

Vous pouvez voir son travail sur le site <http://lydie-clergerie.fr>

Pour information, les TAP ont coûté 14 743€ à la commune d'Excideuil pour l'année scolaire 2014/2015 soit 90€ par enfant.

Silence on tourne... « La langue française fait son cinéma »

Élus et enseignants se sont engagés avec enthousiasme, dans un projet innovant. Un véhicule un peu spécial s'est arrêté, allées André Maurois, les 28 et 29 janvier, à l'occasion de la semaine de la langue française et de la Francophonie. Ce projet ludique et pédagogique s'est déroulé en plusieurs phases.

⇒ Séquence 1 : L'enseignant a choisi un texte. Qu'il soit créé de toute pièce, extrait d'œuvres littéraires ou encore transformé par l'imagination de la classe et de son professeur, tout est permis !

⇒ Séquence 2 : La mise en scène du texte est choisie

⇒ Séquence 3 : Silence on tourne ! Le camion des mots, un véritable studio vidéo mobile met à la disposition de la classe le matériel et son équipe de tournage pour enregistrer le projet littéraire.

⇒ Séquence 4 : La vidéo est ensuite mise en ligne sur www.camiondesmots.fr et fait l'objet d'un concours national fin juin, à l'occasion de la fête des mots à Paris. Les lauréats seront récompensés.

« On va gagner ! »

Cette expérience a été proposée aux élèves de l'école élémentaire (CP, CE1, CE2, CM1, CM2, ULIS). Cette animation itinérante unique en son genre, a permis de développer l'écoute, l'esprit créatif et critique, la confiance en soi de chaque enfant et bien d'autres choses encore.

Une expérience à renouveler l'année prochaine dans la mesure de nos possibilités budgétaires. Cette année, nous avons eu une intervention gratuite à titre exceptionnel.

Paulette Boukhalo, responsable des affaires scolaires à la Mairie, remercie l'équipe du camion des mots et tous ceux qui sont à l'origine de cette aventure particulière, les enseignants, les élèves et les parents d'élèves accompagnateurs, les agents municipaux encore une fois mis à contribution. L'équipement mis à disposition est impressionnant. Institutrice à la retraite, Paulette a passé deux jours extraordinaires se rappelant « le bon vieux temps » où elle était encore en activité professionnelle, une cure de rajeunissement bénéfique !

Pour terminer, nous reprendrons les mots de l'ex-ministre déléguée à la réussite éducative Mme George Pau-Langevin : « La version studio du camion des mots sensibilise les jeunes à l'écrit tout en utilisant les moyens modernes pour y arriver. Il illustre une manière originale de faire aimer notre langue aux enfants ».

Vous êtes invités à regarder les séquences enregistrées de l'école d'Excideuil sur Internet :

<https://www.camiondesmots.fr/>



Le camion des mots s'est arrêté le temps d'une journée à Excideuil.

Informations

Piéger le Frelon Asiatique

Ce redoutable insecte prédateur des abeilles se multiplie de façon exponentielle et constitue un véritable fléau écologique.

Apprenez à le reconnaître et à le piéger facilement.

Vespa velutina est un frelon originaire d'Asie du Sud-Est, d'où ses surnoms de "Frelon asiatique" et "Frelon d'Asie". La sous-espèce *nigrithorax* aurait été introduite dans le Sud-Ouest de la France par des conteneurs de marchandises il y a quelques années de cela.

Quel est le problème ?

Il fait peser un risque important sur l'écosystème car il se poste à l'entrée des ruches et extermine les butineuses lorsqu'elles entrent ou sortent de la colonie.

Les entomologistes indiquent que cette espèce ne présente pas de risque particulier pour l'homme, cependant, ces insectes ont la capacité de piquer plusieurs fois d'affilée... Donc attention à leurs piqûres !

Un nid sur votre terrain ?

Les frelons asiatiques construisent des nids particulièrement difficiles à atteindre et à détruire.

Faites appel à un professionnel, qui possède l'expérience et le matériel nécessaire pour cette opération.

Construire un piège

Lutter contre ce frelon est l'affaire de tous. Ce piège est inspiré du classique piège à guêpes et se réalise facilement :

1/ découpez la partie supérieure d'une bouteille d'eau en plastique,

2/ ôtez le bouchon; insérez la partie haute dans le corps de la bouteille, de façon à former un entonnoir,

3/ placez un appât au fond de la bouteille. Le frelon descendra dans l'entonnoir mais ne retrouvera pas la sortie.

Ne pas piéger les insectes utiles



Le frelon asiatique ou vespa velutina

Attention à ne pas piéger les abeilles ou même d'autres coléoptères, qui peuvent être protégés. C'est l'appât qui fera la différence : **le frelon asiatique raffole de la bière**, laquelle n'intéresse ni les abeilles, ni les guêpes, ni la plupart des autres insectes volant. Le piège sera donc sélectif.

Employez de préférence de la bière alcoolisée additionnée de sucre. Un centimètre de liquide au fond de la bouteille est amplement suffisant.

Prolonger l'efficacité

Pour que le piège reste efficace, il faut éviter que l'eau ne vienne diluer l'appât. Équipez le piège d'un "petit toit", qui peut être constitué d'un morceau de bouteille découpé (1/3 de haut environ), ou par un CD que vous pourrez maintenir au-dessus de l'entrée grâce à une cordelette. Avec le petit « chapeau », l'appât reste actif environ 4 semaines.

Où placer ce piège ?

Les pièges peuvent être disposés en espaces éloignés. L'observation vous indiquera les emplacements pertinents; souvent des zones de butinage ensoleillées, avec des fleurs et des insectes pollinisateurs.

Si vous constatez la présence au fond de la bouteille d'insectes plus gros que le frelon asiatique (hannetons, scarabées, papillons...) il faut renforcer la "sélectivité" du piège en remettant en place le bouchon plastique de la bouteille, percé de trous de 8 mm de diamètre.

La bonne période pour le piégeage

Ce piège est un modèle d'été. Il permettra la capture des frelons, qui naissent et s'échappent du nid chaque jour. Le piégeage des « fondatrices », à l'origine des nids (comme les reines chez les guêpes), est plus efficace, puisqu'il conduit à enrayer la reproduction. Mais il s'opère de **mars à mai** : en juin, les fondatrices ne sortent plus du nid !

Solidarité

Collecte de Bouchons

L'association **Partage et Coup de Pouce** vous propose d'aider l'Institut Bergonié de Bordeaux, centre de recherches en cancérologie, Laboratoire Inserm, non pas en donnant des euros mais tout simplement **en donnant des bouchons**.

Bouchons de bouteille de vin ou de champagne, nous prenons tous types de bouchons (liège, liège aggloméré et synthétique).

Nous remettons ces bouchons à l'association Agir Cancer Gironde qui s'occupe de la revente auprès d'un liégeois et remet l'intégralité de la vente directement à

l'Institut Bergonié. Ces bouchons sont ensuite broyés et recyclés en panneau d'isolation thermique et phonique, en panneaux d'affichage, en joints d'étanchéité...

En 2014, 20 000€ ont été reversés et en 8 ans ce sont 100 000€ qui ont été collectés !

[Merci de déposer vos bouchons à la Mairie d'Excideuil.](#)

Connaissant votre générosité, nous vous remercions par avance de votre participation active à cette action à laquelle vous associerez vos amis et connaissances.

Mme Christine Duclaud reste dans l'attente de vos observations éventuelles.

Solidarité

Protection Civile

Dix secouristes de la Protection Civile de la Dordogne ont suivi une formation intitulée « chef d'équipe » à Excideuil les 16, 17 et 18 janvier dernier.

Management, commandement, secours socio-psychologique, topographie, manipulation radio étaient, entre autres, au programme

de cette session sous la houlette de Jean-François Lonzi, formateur à la Protection Civile et avec l'intervention du Capitaine Thierry Laguionie, Chef du Centre de Secours d'Excideuil.

Cette formation a permis aux participants de se conformer aux nouvelles règles édictées par la Fédération Nationale de Protection Civile et d'avoir des compétences supplémentaires en postes de secours.

Nicole Geneste, Enguerrand Laboye, Lionel Martina, Stéphane Grenon, Jean Michel Loubiat, Cyril Largaud, Jean-Roland Lavergne, Pascal Clede, Grégory Poirot et Jean-Jacques Freneix (absent sur la photo) ont été reçus à l'issue de cette formation et sont désormais « chef d'équipe ».



Les membres de la Protection Civile en formation sont devenus « Chef d'équipe ».

Se former

"Sauver n'a pas de prix".

Une formation de quelques heures vous permettra d'acquérir les connaissances théoriques et le savoir-faire technique. L'ensemble de nos formations laisse largement la place aux simulations en cas concrets.

Devenir bénévole

Si vous voulez aller plus loin dans le secours à personnes et l'entraide, ou encore partager vos savoir-faire, vous pouvez être bénévole et devenir le premier maillon de la chaîne des secours au niveau local.

Vous apporterez ainsi une aide précieuse à vos concitoyens à travers les missions de sécurité civile et participerez activement au développement de la prévention des risques au sein des populations.

La prochaine formation PSC1 aura lieu le

**Samedi 4 Juin 2016 à partir de 8h
au Centre de Secours - Tarif 60€**

Inscription obligatoire auprès de Jean François Lonzi au
06 88 96 78 56 ou courriel jean.lonzi@orange.fr

Don du Sang

Le nouveau bureau de l'Association pour le Don du Sang bénévole de la région d'Excideuil a pris ses fonctions avec la journée du sang organisée par l'Établissement Français du Sang de Périgueux à la salle des fêtes de St Médard d'Excideuil. Les résultats sont encourageants, 60 personnes se sont présentées et 55 prélèvements ont été effectués. Le bureau fait appel aux adhérents pour participer à la vie active de l'association.

La prochaine journée du sang se déroulera le **mardi 17 mai de 16h à 19h** toujours à St Médard.

Venez nombreux effectuer un geste qui sauve - Merci !

SESSAD

Le Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) a ouvert ses portes le 10 juin 2010 à Excideuil au 20 rue Gambetta.

Il est géré par le Complexe Médico Social Bayot-Sarrazi de Coulounieix-Chamiers et qui comprend par ailleurs :

- Deux Institut Médico Éducatif (IME) à Nontron et Coulounieix-Chamiers,
- Un Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) à Coulounieix-Chamiers et
- Trois SESSAD, à Nontron, Périgueux et Excideuil.

Qui peut bénéficier d'un SESSAD ?

Des enfants à partir de 4 ans, des adolescents jusqu'à 20 ans, pour lesquels sont constatés des troubles d'apprentissage accompagnés par des difficultés d'adaptation au cadre scolaire.

Quelles réponses peut apporter le SESSAD ?

Le service met en œuvre le projet individualisé de prise en charge éducatives (*éducateur/éducatrice spé-*

cialisé(e)), thérapeutiques (*psychologiques, psychomotricienne, orthophonique*) et pédagogiques sur un mode ambulatoire :

- dans l'environnement familial de l'enfant,
- l'école, en partenariat avec les enseignants de l'Éducation Nationale
- ou encore au sein du service lui-même.

Comment solliciter le SESSAD ?

Les interventions du SESSAD ne peuvent être effectuées que suite à une notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

L'école est généralement à l'origine de la démarche mais ce sont les parents qui effectuent la démarche.

Vous pouvez contacter le Complexe Médico Social Bayot-Sarrazi :

Mme Reine-Marie Blain, Directrice

M. Régis Vacher, Responsable Éducatif

Allée des Chênes 24 660 Coulounieix-Chamiers

Tél : 05 53 35 66 66

Économie

Nouveau Commerce

Un nouveau magasin discount a ouvert ses portes au 10 rue Gambetta.

Annabelle George vous accueille dans le local auparavant Pulsat qu'elle tenait avec son mari puis la librairie/épicerie de la Pomme à la Plume qui a récemment fermé ses portes à son tour.

Heureusement, le local n'est pas resté inoccupé longtemps !

Selon les arrivages vous y trouverez : de l'alimentation, des produits frais, des produits d'hygiène, des produits de marques, du déstockage, des fins de stocks, des lots, des surgelés tout cela avec des dates



Annabelle George propose un large choix de produits à prix discount.

de péremption longues.

Il y aura également plus tard des produits pour animaux et bien d'autres produits.

Annabelle propose également la livraison à domicile pour ceux qui ne peuvent se déplacer.

Vous pouvez suivre les arrivages au jour le jour sur le site internet à l'adresse suivante :

www.facebook.com/ouflesprix

Ouvert du Lundi au Vendredi de

9h à 13h et de 15h à 19h,

Samedi 9h à 19h

Contact au 05 53 52 43 71 ou 06 21 62 44 58

Vie Associative

Relais Assistante Maternelle

Le Relais Assistante Maternelle « L'Isle aux Enfants » et l'association « Être et Devenir » organisent la

**Journée « Ensemble avec nos différences » le
Jeudi 14 Avril de 10h à 22h
Salle de Spectacles du Château**

Il s'agit d'une journée de sensibilisation sur les différents types de handicaps avec, au programme, des rencontres, des contacts et des solutions.

Ces rencontres seront présidées par Annie Sedan, Conseillère départementale en charge des personnes handicapées et Maire de la commune.

Déroulement de la journée (avec la participation de la bibliothèque municipale) :

Matinée petite enfance et enfance, pour les 0 - 6 ans accompagnés

* de 10h à 12h : ateliers découvertes sensorielles, constructions, parcours motricité, jeux de société, tapis contes, histoires en langue des signes, livres en braille etc,

Après-midi enfance et adolescence pour les 7-17 ans

* de 13h30 à 15h30 : ateliers à la découverte des handicaps,

* de 16h à 17h30 : partage d'expériences en images, des actions menées à l'IME « ma campagne » de la ville d'Angoulême auprès d'un public adolescent, animé par Gérard Schafner,

Toute l'après-midi, présence des auteurs illustrateurs Didier JEAN & ZAD et Jean-François Jeannot.

Soirée pour les adultes

* de 18h à 20h : forum des associations et des partenaires territoriaux avec entre autres : « Être et Devenir », Ludosens, Ludinomade, Bibliothèque sonore, les Oiseaux Livres, la MDPH, le Centre d'Actions Médico Social Précoce, le SESSAD, Haut-Périgord, Réseau Bulle, Libellule Bleue, le Rotary Club, Cap Vital Santé, Éditions par ailleurs et les financeurs.

* de 20h à 22h : « Comment je fais, moi, avec le handicap ? » : ateliers participatifs autour de la parentalité et du handicap avec pour idées directrices : l'écoute, l'empathie, la congruence, la communication.

Ces ateliers seront animés par Vanina Caïtuoli, référente périnatalité, directrice du Centre de Formation à l'Accompagnement Périnatal de Bordeaux et auteure.

Venez nombreux, votre soutien solidaire permettra à l'association « Être et Devenir » de mettre en place des actions de sensibilisation aux handicaps.

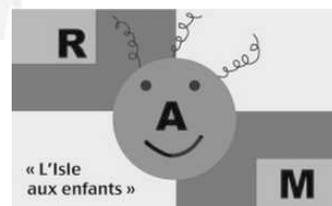
Entrée libre

Pour tous contacts :

06 27 52 05 54 ou 06 11 96 17 69

Site internet : www.eveil-mieux-etre.fr

**Ensemble
avec nos
différences**



Vie Associative

Association Excitadel : Club de Jeux

L'association Excitadel a pour objet de promouvoir les jeux de société, de rôle ou de plateau et de réunir des personnes de tous âges autour de ces jeux afin de découvrir et d'apprendre de nouvelles façons de jouer.

Des séances réunissant les membres sont proposées plusieurs fois par an, des ateliers pourront être organisés régulièrement auprès de différents organismes privés ou publics (école, collège, mairies, entreprises...)

Les séances de jeux sont l'occasion pour les membres de l'association de se rencontrer et d'être ensemble.

Les jeux peuvent être amenés par les membres (et sont alors sous leur responsabilité) ou être fournis par l'association.

Les séances ont lieu :

Adolescents (à partir de 12 ans) et adultes :

* Le mercredi de 14h à 16h30

* Deux samedis par mois de 18h à 22h

Enfants (de 6 ans à 11 ans) et leurs parents :

* Un samedi par mois de 16h30 à 18h

Des séances pourront être créées à la demande en fonction des disponibilités de la salle et des membres du bureau.

A chaque séance, de multiples jeux sont mis à disposition pour votre plaisir, des parties en équipes ou chacun pour soi, vous avez le choix. Des séances spécifiques de jeux de rôle pourront aussi être organisées, avec un suivi d'aventure d'une séance à l'autre.

Cotisation individuelle annuelle : 25€

Cotisation individuelle par séance : 2€

Cotisation familiale annuelle : 35€

Cotisation familiale par séance : 4€

Un chèque de caution d'une valeur de 50€ sera demandé à tout adhérent ainsi que la photocopie d'une pièce d'identité de lui-même ou de son représentant légal. La photocopie d'une pièce d'identité est également demandé pour les participants occasionnels et invités.

Contact : Christophe Fievet au 06 86 64 00 37

Courriel : coach@christophe-fievet.fr

Sites internet : www.facebook.com/excitadel ou www.excitadel.fr (en cours de construction)

Association Excit'oeil

La programmation de mars à juin 2016

7ème festival du cinéma espagnol en partenariat avec la Société d'Études Hispaniques, la Cité scolaire Giraut de Borneil, Ciné-Passion et la Municipalité.

• **Exposition « Dali/Goya quatre-vingt Caprices »** à la Cité scolaire **jusqu'au 8 avril**.

Pour les visites téléphoner au 05 53 62 21 00

• **Soirée Cinéma/Paëlla le samedi 9 avril à partir de 18h15** : à 18h30 « La Plaga » (La plaie), à 20h Repas Paëlla et à 21h30 « La Isla Mínima » (thriller).

2 films et le repas : 15€ - réservation obligatoire auprès de la Cité scolaire au 05 53 62 21 00

Voix de l'Hiver - réseau Réseaunance(s) (en partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Lanouaille)

• **Judi 26 avril : Scapin ou la vraie vie de Genarro Castagliola**, salle de spectacles du château - Théâtre par la Compagnie Lézards qui bougent, les Hauts de Bayonne - Durée : 1h10

La vraie vie du Scapin des Fourberies de Scapin de Molière écrite par François Douan. Scapin a vieilli de dix ans et est devenu beaucoup plus sage, mais...

Une représentation scolaire à 14h30 et une représentation tout public à 20h30.

• **Mardi 10 mai** à la salle des fêtes de Payzac à 20h30 : **CAFI** - Lecture théâtralisée et musicale.

L'histoire de Louise, 9 ans, qui quitte le Vietnam en 1956, et arrive au Centre d'Accueil des Rapatriés d'Indochine (CARI) de Sainte-Livrade en Lot et Garonne et qui devient le Centre d'accueil des Français

d'Indochine (CAFI). Cette histoire vraie a été écrite en 2009 par Vladia Merlet qui l'interprète - Par la Compagnie Le Bruit des ombres.

• **Judi 19 mai - Jérémy FISHER** salle de spectacles du Château - Théâtre marionnettes

Une magnifique fable sur la différence, la solitude présentée selon un dispositif circulaire et avec un système de quadriphonie sonore qui enveloppe le spectateur. Une représentation scolaire à 14h et une représentation tout public à 20h30. Tout public, accessible à partir de 7/8 ans

• **Vendredi 3 juin : Tous en car à la plaine de Lamoura** pour découvrir le Cirque Plume qui fête ses 30 ans de triomphes avec son spectacle « *Tempus Fugit, une ballade sur le chemin perdu* »

Saison Arts Visuels en partenariat avec la Municipalité, le Conseil départemental et l'Agence culturelle départementale

« **Rendez-vous de mai au Moulin de la Baysse** »

Invité **Patrice Lefèvre** : « *Materia Prima* » **du 6 mai au 29 mai - Vernissage le vendredi 6 mai à 18h30** - ouvert tous les jours sauf le mercredi de 15h à 18h (gratuit).

Saison Synoptiques, salles du Castelet :

« *Pas de deux, couleur et matière* » **Micha/Schoffit du 4 au 23 juin - Vernissage le samedi 4 juin à 18h30** - ouvert tous les jours sauf le mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h (gratuit)

Renseignements auprès d'Excit'oeil

au 09 53 62 45 16 et/ou courriels :

excit-oeil@live.fr ou voixdelhiver@orange.fr

Vie Associative

Premier CD pour les Chorales

Les choristes de Vanille-Chocolat, les Cookies et la Clef des Chants se sont retrouvés les 19 et 20 mars aux Roches Enchantées à Excideuil, accueillis par la colonie de Gentilly pour enregistrer leur premier CD commun.

Sous la direction de Marie-Laure Frochot, chef de cœur toujours enthousiaste et dynamique, ils ont vécu une expérience enrichissante et nouvelle, pour la plupart d'entre eux. Ils ont bénéficié de la présence de Rémi Brouillac, preneur de son professionnel.

Les choristes adultes ont eu le plaisir d'être accom-



pagnés par Chris Norris sur la chanson «Jardin d'hiver», dont il a conçu une harmonisation. Quant aux enfants, c'est dans leurs propres rangs qu'ils ont trouvé des musiciens : Clément à la guitare, Raphaël au piano et Mathilde à la flûte.

Le CD sortira fin juin et sera vendu 15€. Il est possible dès à présent de le commander par souscription au prix de 13€ en contactant l'association à l'adresse courriel suivante :

laclefdeschants24@gmail.com

Les trois chorales se produiront prochainement à Lanouaille le 18 juin et **au château d'Excideuil le 25 juin.**

Évènements

Nuit du Cinéma Fantastique du Samedi 28 au Dimanche 29 Mai 2016

L'Office de Tourisme Causses et Rivières en Périgord, Ciné-Passion en Périgord et la Municipalité présentent la **1ère Nuit du Film Fantastique** dans la salle de spectacles du château, en partenariat avec les élèves de l'école de Savignac les Églises !

5 films seront proposés avec un tarif forfait : 15€ pour l'ensemble de la nuit avec café/ thé à volonté et petit déjeuner offert; ou 4€ le film.

Contact : Office de Tourisme au 05 53 52 29 79 ou tourisme@naturellementperigord.fr

Journée sans Voitures à Excideuil le samedi 25 juin 2016 !

Pour fêter l'arrivée de l'été, nous vous proposons une journée en musique et sans voiture dans le centre d'Excideuil. **Venez nombreux** flâner dans nos rues à pied, vélo, trottinette ou rollers pour découvrir des animations à chaque coin de rue.

Et si vous avez des idées ou si vous voulez participer à l'organisation de cette journée festive, merci de nous contacter à la Mairie d'Excideuil au **05 53 55 31 05 ou mairie@excideuil.fr**

Bibliothèque

Étranges Lectures autour du livre «**La confession de la lionne**» de Mia COUTO a eu lieu le jeudi 28 janvier 2016 dans la salle de spectacles du Château. Cette manifestation culturelle organisée par la Bibliothèque Départementale de Prêt de Dordogne, la bibliothèque d'Excideuil, la Municipalité, le Conseil départemental et la Ligue de l'enseignement, a eu beaucoup de succès. Au programme de cette soirée : un extrait du prochain spectacle du club de théâtre du Lycée déjà très au point; un voyage en Afrique au Mozambique avec la projection d'une vidéo choisie par Nathalie Novion; un échange enrichissant avec la traductrice du livre, Elisabeth Monteiro Rodrigues.

La lecture à voix haute d'extraits du livre par le comédien Thierry Lefever, C^{ie} Raoul et Rita, a donné envie de lire ou de relire ce livre.

Des échanges autour d'un buffet dégustation préparé

et offert par des bénévoles de la bibliothèque, de l'association Clermont Passions, et de la Municipalité ont ensuite pu avoir lieu.

Cette expérience culturelle est à renouveler.
.....

La bibliothèque souhaite organiser **une grande exposition des talents excideuillais et des alentours** reprenant tous les arts : peintures, sculptures, photos, poésie, littérature, couture, broderie, poterie, chansons etc.

Si vous avez envie d'exposer une de vos œuvres, quel que soit votre niveau, contactez la bibliothèque au

05 53 62 15 42

courriel : bibliothèque@excideuil.fr.

Cette exposition durera tout l'été : juin, juillet, août et septembre.

Le Conseil Municipal

Séance du 10 Novembre 2015

Les Principales Délibérations

◆ ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 OCTOBRE 2015

Le procès-verbal de la séance du 07 Octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

◆ TRAVAUX ECOLE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

La consultation de marché public selon le mode de la procédure adaptée pour le choix d'un maître d'œuvre pour la 8^{ème} tranche de travaux de réhabilitation des locaux de l'école maternelle, a été lancée le 7 octobre 2015.

La Commission d'Appel d'Offres dûment convoquée s'est réunie le 10 octobre à la Mairie et, après avoir examiné les dossiers, a proposé le maître d'œuvre suivant :

M RAGAVEN Mevin

48 avenue Eugène LE ROY - 24160 EXCIDEUIL

Pour un taux d'honoraires de 9.5 %

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix du maître d'œuvre pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la décision de la Commission d'Appel d'Offres, désigne le maître d'œuvre mentionné ci-dessus pour la réalisation de ces travaux, autorise le Maire à signer l'ensemble des documents à intervenir et à signer les marchés avec les entreprises ainsi que les éventuels avenants inférieurs à 5% du montant des marchés.

◆ ACQUISITION TERRAIN

Conformément à la délibération en date du 11 février dernier donnant pouvoir au Maire de réaliser les démarches en vue de l'acquisition d'une parcelle grevée partiellement d'un emplacement réservé au Plan d'Occupation des Sols référencée section AC N° 135, il a été convenu d'acquérir une parcelle d'une superficie de 233 m² au prix de 740€ soit 4€ le m², estimation du temps de travail déduite.

Madame le Maire rappelle que cette acquisition représente un intérêt majeur pour la commune en permettant de sécuriser le carrefour RD 76 et VC 1 et de consolider le mur longeant le Boulevard Jean Rebière.

Cette parcelle est cédée en l'état et sera nettoyée par les employés communaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir une parcelle d'une superficie de 233 m² pour 740€, désigne Maître le Barbier notaire à Excideuil pour l'établissement des actes à venir.

◆ AUGMENTATION TARIFS CANTINE

Conformément à la délibération en date du 11 février Le Maire rappelle à l'assemblée que par décret en date du 29 juin 2006, les collectivités locales sont désormais libres de fixer les prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public à partir de l'année scolaire 2006/2007.

La municipalité a la volonté d'introduire quelques

produits bio plus coûteux dans la confection des menus.

Par conséquent le tarif pratiqué pourrait être augmenté de la façon suivante :

* Enfants d'EXCIDEUIL : de 2,25€ à 2,35€

* Enfants HORS EXCIDEUIL : de 2,45€ à 2,55€

* Adultes : de 4,25€ à 4,35€

* Repas pris occasionnellement par des enfants non-inscrits : de 3,40€ à 3,50€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de la façon décrite ci-dessus, décide de les appliquer à compter du 1^{er} janvier 2016.

◆ SDE - RENOUELEMENT DE DEUX PROJECTEURS

La commune d'EXCIDEUIL, adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SYNDICAT d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

- Renouvellement de 2 projecteurs N° 0259 et 0260

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de **2604.19€**.

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24; la Commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 50 % de la dépense nette H.T, s'agissant de travaux de renouvellement (maintenance).

La commune d'EXCIDEUIL s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24.

La commune d'EXCIDEUIL s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés, approuve le dossier qui lui est présenté, s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, s'engage à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'Entreprise et le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, s'engage à créer les ressources nécessaires au

Le Conseil Municipal

paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune d'Excideuil, accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

◆ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DE DORDOGNE

Vu la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales (RCT) et la loi NOTRe du 7 août 2015 renouvelant et renforçant les intercommunalités,

Vu la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) dévoilé par monsieur le Préfet de la Dordogne le 5 octobre 2015,

Vu le projet de SDCI transmis aux communes, aux EPCI à fiscalité propre, aux syndicats, au Conseil départemental et au Conseil régional,

Considérant qu'il est fait obligation aux communes de se prononcer sur le projet de SDCI dans les 2 mois qui suivent la réception des documents sur les propositions concernant leur collectivité,

Proposition N°5 : fusion de la CC du Pays de Lanouaille et de la CC Causses et Rivières en Périgord

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée de la proposition n° 5 du projet concernant la fusion de la Communauté de communes du pays de Lanouaille et de la Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord. Elle explique que, même si cette fusion paraît pertinente, la logique de vallée reste incomplète pour la vallée de l'Auvézère. En effet, l'ancien canton d'Hautefort, Excideuil, Cubjac et Cherveix Cubas sont très fortement liés et l'ajout de communes volontaires de ce territoire au futur ensemble Causses et Rivières en Périgord / Pays de Lanouaille serait judicieux.

Plusieurs éléments plaident en ce sens tels qu'un bassin de vie commun, des structures et administrations communes, des habitudes de travail, une cohérence géographique.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à Monsieur le Préfet une révision de la proposition N°5 du schéma départemental de coopération intercommunal afin qu'une nouvelle entité réunissant l'intégralité des Communautés de Communes Causses et Rivières en Périgord, Pays de Lanouaille et les communes volontaires de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Hautefort soit créée, contribuant ainsi à créer une structure intégrée à un bassin de vie cohérent et respectant la continuité des vallées.

Monsieur BOSSAVY pose la question de la fiscalité qui devra être harmonisée entre les deux structures existantes. La disparité entre la Communauté de Communes du pays de Lanouaille qui a la compétence assainissement et la commune d'Excideuil qui a financé

la sienne. Comment cela va-t-il être géré ?

Proposition n°12 : fusion du SMD3, du SMCTOM de Montpon-Mussidan, du SMCTOM de Ribérac, du SMCTOM de Vergt, du SYGED, du SMICTOM du Périgord Noir, du SMCTOM de Nontron et du SMCTOM de Thiviers

Les syndicats visés par la présente proposition ne semblant pas à l'heure actuelle rencontrer de difficultés de fonctionnement, et les organes décisionnels de ces syndicats n'étant pas favorables à une telle fusion,

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose à la mise en oeuvre de la proposition n°12 du SDCI présenté par Monsieur le Préfet de la Dordogne.

Proposition n°13 : fusion du SIAEP Auvézère-Manoire et du SIAEP de Saint-Laurent sur Manoire

Des travaux sont déjà en cours pour mettre en oeuvre cette fusion

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la mise en oeuvre de la proposition n°13 du SDCI présenté par Monsieur le Préfet de la Dordogne.

Proposition n°19 : fusion des SIAEP d'Excideuil, de Nanthiat et de Payzac/Savignac-Lédrier

Le besoin pour ces syndicats étant de maintenir une autonomie d'investissement, des travaux sont déjà en cours pour mettre en oeuvre cette fusion,

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la mise en oeuvre de la proposition n°19 du SDCI présenté par Monsieur le Préfet de la Dordogne.

Proposition n°20 : fusion des SIAEP Hautefort/Sainte-Orse, de la région de Condat, du Causse-de-Terrasson et du SMPEP de Terrasson

Le travail réalisé par le fermier commun de ces syndicats est apprécié,

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la mise en oeuvre de la proposition n°20 du SDCI présenté par Monsieur le Préfet de la Dordogne.

Proposition n°41 : dissolution du SIAS de Savignac Les Églises

Le faible montant du montant du budget du SIAS de Savignac les Églises ne reflétant pas l'importance de son activité, qui est assurée pour une grande part par les élus du syndicat au bénéfice d'une centaine de personnes, et au vue de l'importance du service rendu par le syndicat pour le secteur de Savignac les Églises,

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose à la mise en oeuvre de la proposition n°41 du SDCI présenté par Monsieur le Préfet de la Dordogne et demande que le SIAS de Savignac les Églises soit maintenu dans son fonctionnement actuel.

◆ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Le SCIC MANGEONS 24 ne subventionne plus, depuis septembre 2015, l'opération intitulée « un fruit à

Le Conseil Municipal

la récréée ». Les conseils d'école ont été consultés et il a été décidé de continuer uniquement l'action à l'école maternelle et d'ajouter des fruits au dessert lorsque du fromage est proposé.

➤ Une réorganisation du périscolaire va être mise en place dès janvier 2016 :

La directrice actuelle va être affectée à la coordination des centres.

La directrice adjointe assurera la fonction de direction du périscolaire et devra obtenir son diplôme. Le coût de sa formation est estimé à 5 200€ s'étalant sur deux exercices comptables.

Une animatrice est affectée sur une direction adjointe au centre de saint Privat à Savignac les Églises.

Un avenant à la convention devra être signé.

➤ Feux de signalisation : Les pannes sont récurrentes. L'entreprise DARLAVOIX a fait une proposition de suivi technique avec contrat d'entretien changement total du système. Le devis s'élève à 33 000€ HT échelonné sur 4 ans maintenance comprise.

➤ Monsieur MAGNOU estime que le lierre sur le mur extérieur du cimetière devrait être retiré. Ça sera fait lorsqu'il n'y aura plus de frelon. Il fait remarquer que la placière du marché hebdomadaire n'est pas toujours très pédagogique.

➤ Intervention de Monsieur MICOURAUD, accompagné de Monsieur RANOUIL soulevant les problèmes de circulation à Sarconnat. Des véhicules roulent régulièrement à une vitesse excessive et mettent en danger les riverains. Des décisions sont à prendre par la municipalité telle que pose de ralentisseurs ou contrôle par la gendarmerie. Il estime que la limitation de vitesse à 30 km à l'heure ne sert à rien.

Séance du 02 Décembre 2015

Les Principales Délibérations

◆ **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2015**

Le procès-verbal de la séance du 10 Novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

◆ **CRÉATION RPI SAINT MÉDARD – EXCIDEUIL**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 14 janvier 2015 l'autorisant à étudier la possibilité de mettre en place un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) entre les écoles de Saint Médard d'Excideuil et Excideuil.

Différentes rencontres ont eu lieu entre les Maires, les directrices des 2 écoles, l'inspecteur de circonscription, les délégués de parents d'élèves en vue de rechercher un accord sur les modalités et les conditions d'un regroupement pédagogique.

Un projet de convention créant un RPI global (École maternelle et écoles élémentaires) à compter de la rentrée scolaire 2016-2017 a été rédigé par les Maires des deux communes. Le transport scolaire sera harmo-

nisé entre les deux communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) entre les écoles de Saint Médard d'Excideuil et Excideuil, autorise le maire à signer la convention.

◆ **CONTRAT CNP 2016 – RENOUELEMENT**

Madame le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2016.

◆ **ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne a approuvé, par délibération du 20 octobre 2015, la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Haut Périgord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les adhésions, au Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne d'adhésion de la Communauté de Communes du Haut Périgord et la modification subséquente de l'article 1er des statuts portant composition du Syndicat Mixte.

◆ **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE HORS TRANSFERT DE COMPÉTENCE – AVENANT N° 1**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention de mise à disposition a été signée avec la Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord dans le cadre de l'animation pendant le Temps d'activités Périscolaires.

Plusieurs modifications de l'organisation du service enfance/jeunesse de la communauté de communes étant intervenues, il convient aujourd'hui d'établir un avenant à cette convention pour établir les conditions techniques et financières de la mise à disposition des personnels ainsi que la mise à disposition du matériel nécessaire au fonctionnement de ce service.

La Directrice actuelle étant affectée à la Communauté de Communes, il y a lieu de financer la formation au BPJEPS de la sous directrice actuelle.

La communauté de communes, dans le cadre de la réorganisation du service enfance prendra à sa charge la formation au BPJEPS de l'agent, les frais annexes (frais déplacement et repas) et le remplacement de l'agent durant sa formation. La communauté de communes demandera à la commune le remboursement de 50% des frais liés à cette formation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise et charge Madame le Maire de signer cet avenant à la convention.

Le Conseil Municipal

◆ DEMANDE DE SUBVENTIONS RÉHABILITATION ECOLE MATERNELLE (CD)

Le Maire rappelle à ses collègues de son intention de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Dordogne au titre du Contrat d'Objectif 2010/2015 pour les opérations suivantes :

- 8^{ème} tranche des travaux de l'école primaire : Réhabilitation de l'école maternelle pour un montant estimatif des travaux de 151 100 € HT.

Planning prévisionnel de l'opération :

Janvier 2016	Consultation des entreprises
Mai 2016	Début des travaux
Août 2016	Fin des travaux

Plan de financement (HT) :

Part Communale	66 711
Département	33 133
Etat (DETR)	51 256
Coût Total	151 100

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription de ces opérations dans le cadre du Contrat d'Objectifs 2010-2015 et approuve le montage financier des opérations, donne mandat au Maire pour signer, avec le Conseil Général, le Contrat d'Objectifs 2010-2015.

◆ DEMANDE DE SUBVENTIONS RÉHABILITATION ECOLE MATERNELLE (DETR)

Les dossiers de demande au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2015 (reliquat) doivent être déposés au plus tôt. Parmi les projets que le Conseil Municipal envisage de réaliser prochainement, une opération peut faire l'objet d'une aide au titre de la DETR.

Il s'agit de la 8^{ème} tranche des travaux des écoles : Réhabilitation de l'école maternelle pour un montant estimatif des travaux de 151 100 € HT

Le plan de financement HT serait le suivant :

Part Communale	66 711
Département	33 133
État (DETR) accessibilité 40 %	35 951
État (DETR) 25 %	15 305
Coût Total	151 100

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre des reliquats de la DETR 2015 pour cette opération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander les subventions au titre des reliquats de la DETR 2015 pour cette opération qui doit être réalisée au cours de l'année 2015.

◆ FOURNITURES ÉLECTRICITÉ POUR ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

Les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances souscrites strictement supérieures à 36 kVA seront supprimées au 31 décembre 2015, conformément à l'article L. 337-9 du code de l'énergie, ainsi qu'aux dispositions figurant à l'article 25 de la loi relative à la consommation de 2014.

Les tarifs jaunes ainsi que les tarifs verts vont disparaître, seuls les tarifs bleus (puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA) ne sont pas concernés par la loi et sont donc maintenus.

La suppression légale des tarifs réglementés de vente de l'électricité entraînera mécaniquement la caducité de nos contrats d'électricité en cours au tarif réglementé.

Sont concernés à Excideuil les points de livraison en « tarif jaune » suivants :

- Stade
- Salle de spectacles – Château

Une consultation a ainsi été lancée pour la conclusion d'un nouveau contrat de fourniture d'énergie électrique sur les deux points de livraison concernés, qui devra prendre effet au 1er janvier 2016, pour une durée de 36 mois.

Trois prestataires ont été consultés, un seul a répondu.

Le conseil Municipal, suite à l'appel d'offres lancé pour la fourniture d'énergie électrique pour les bâtiments municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'offre d'EDF COLLECTIVITÉS conformément aux critères de sélection retenus, autorise le Maire à signer le marché à passer avec EDF COLLECTIVITÉS.

◆ CONVENTION DÉMATÉRIALISATION ATD 24

Dans la logique actuelle de développement de l'administration électronique et de volonté de modernisation de l'État, il est désormais possible de procéder de façon dématérialisée à l'envoi de nos documents au contrôle de légalité.

En application de l'article 139 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et son décret d'application n°2005 - 324 du 7 avril 2005, l'État a mis en place un serveur dénommé ACTES qui reçoit les actes des collectivités ainsi que de leurs groupements et leur transmet, presque instantanément un accusé de réception.

Ce dispositif, alliant sécurité juridique et simplicité dans une logique de développement durable, permet d'optimiser nos procédures avec la Préfecture de la Dordogne.

Le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention avec Monsieur le Préfet, portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités territoriales et autorise le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal

◆ CONVENTION COMITE DÉPARTEMENTAL DE SPÉLÉOLOGIE 24

La Municipalité d'Excideuil ainsi que Monsieur PYRAT propriétaire des entrées actuelles souhaitent qu'un suivi de l'étude de la cavité soit réalisé.

Suite aux rencontres avec le Comité Département de Spéléologie de la Dordogne, représenté par Messieurs ROUSSEAU, Président, LEBRETON, vice-président et DELERON, il est proposé au Conseil Municipal un projet de convention entre Monsieur PYRAT propriétaire des entrées actuelles, le CDS 24, le SIAEP d'Excideuil et la municipalité.

Cette convention prévoit :

- * De reprendre l'étude des réseaux de Sarconnat découvert en 1976

- * De faire un relevé topographique précis

- * D'étudier la faune cavernicole

- * D'effectuer un relevé des vestiges paléontologiques

A l'issue de cette étude, une vidéo sera réalisée et présentée aux élus et aux administrés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention à passer avec le Comité Département de Spéléologie de la Dordogne, autorise Madame le Maire à signer ladite Convention.

◆ PROJET ÉDUCATIF TAP

Suite à la réforme des nouveaux rythmes scolaires, il a été mis en place les Temps d'Activités Périscolaire (TAP).

L'accueil périscolaire existe depuis plusieurs années.

Ces deux accueils sont déclarés à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et un Projet éducatif a été rédigé.

Le projet éducatif met l'accent sur les points suivants :

- * Les objectifs éducatifs

- * Les moyens de fonctionnement

- * Les intervenants

- * Les activités

Madame PEYTOUR, Directrice du Centre de Loisirs, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet éducatif et autorise le Maire à le signer.

◆ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Paulette BOUKHALO précise qu'elle a bien assisté à la minute de silence du lundi 16 novembre à l'école primaire auprès des enfants.

- Les Joyeux Thibériens se produiront gracieusement au printemps à Excideuil en remerciements d'un prêt de matériel.

- La petite cérémonie réunissant traditionnellement les professeurs des écoles, le personnel des écoles le dernier jour de classe de l'année, aura lieu dorénavant en même temps que les vœux au personnel communal.

- Remerciements de la société de pêche pour le versement de la subvention.

- Des travaux de consolidation de chaussée sont à prévoir à la Joutade Basse au niveau de chez Monsieur et Madame GROSLAND.

- Une parcelle attribuée à tort à Monsieur PAULY par les services du cadastre va être rétrocédée à la commune.

- Courrier de Madame VOSE se plaignant de la prolifération des pigeons et de l'état de la ville.

Monsieur MAGNOU ajoute que la coopérative SCAR se plaint aussi de la prolifération des pigeons. Le Maire précise qu'une nouvelle battue est programmée.

- Travaux de voirie : Monsieur Buffat informe que la rue Philippe Parrot a été refaite et la rue Saint Antoine et la route de Sarconnat le seront prochainement.

- Réseau gaz : La réception des travaux et la mise en gaz ont eu lieu.

- Des barrières vont être installées le long de l'office de tourisme et les jardinières retirées. Tout le mobilier urbain devra être dans le même ton ; couleurs possibles : noir, marron rouge.

- Madame LACOSTE demande ou en est le projet de maison médicale. Madame le Maire répond que l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre a été lancé.

Séance du 16 Décembre 2015

◆ CHOIX DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour faire suite à la renégociation du contrat de délégation de service public, la Commune peut solliciter le Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24) pour une mission de suivi du contrat.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le SMDE 24, qu'en application des dispositions de l'article 6.4 de ses statuts, le SMDE 24 peut assurer cette mission.

Les modalités de cette prestation font l'objet d'une convention.

Madame le Maire présente la convention et propose au Conseil Municipal de faire appel au SMDE 24 pour cette mission GSP ASSAINISSEMENT COLLECTIF et sollicite l'autorisation de signature de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Monsieur BOSSAVY), Sollicite le Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24) pour une mission de suivi du contrat, autorise Madame le Maire à signer la convention ainsi que les pièces relatives à cette mission.

◆ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire rappelle qu'il convient de publier le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif (RPQS) suivant l'article D.

Le Conseil Municipal

2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur BUFFAT, présente ce rapport (année 2014) au conseil municipal :

* 494 abonnés représentant environ 930 habitants ont été collectés et traités en 2014.

* Les eaux usées sont traitées par la nouvelle station d'épuration, mise en service en avril 2014, d'une capacité nominale de 1500 équivalent-habitants, de type boues activées.

* Le prix du service comprend une partie fixe (l'abonnement) et un prix au m³ consommé.

* La commune a engagé en 2013 d'importants travaux portant à la fois sur la construction d'une nouvelle station d'épuration et la mise en conformité du système de collective (mise en séparatif des tronçons les plus sensibles, création d'un bassin d'orage).

Ce rapport sera mis à disposition du public.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune d'EXCIDEUIL. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

♦ MODIFICATION DU CALENDRIER ADAP

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 16 septembre 2015 décidant de l'élaboration d'un ou plusieurs Agendas d'Accessibilité pour finir de mettre en conformité ses locaux.

Ces agendas ont été déposés en Préfecture.

La sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, lors de sa commission du 15 octobre 2015 a rendu un avis défavorable se justifiant ainsi :

« La demande porte sur la mise en accessibilité de 19 établissements et installations communaux sur trois périodes de trois ans. Mme le maire justifie ce délai par la disproportion entre les dépenses envisagées et les capacités de financement de la commune. Or, à la lecture du dossier, il apparaît que des travaux sont chiffrés, qui ne rentrent pas dans le cadre de cet agenda (reprise de revêtement de voirie, création de place de stationnement sur la voirie...), qui ne sont pas imposés lors de la mise en accessibilité (boucle à induction magnétique à l'église, tablette au guichet d'accueil de la salle du château, mise en place d'une potence à la piscine...) ou qui pourraient sans doute être simplifiés ou faire l'objet d'une demande de dérogation (création d'un ascenseur à la salle de danse. De ce fait le montant des dépenses envisagées peut être largement réduit et il n'est pas établi que l'agenda de mise en accessibilité ne puisse pas se limiter à deux périodes de trois ans. »

Par conséquent Madame le Maire propose à l'assemblée d'échelonner les travaux sur une période de 6 ans.

Ces agendas seront déposés à nouveau en Préfecture avant avril 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'élaboration d'un ou plusieurs Agendas d'Accessibilité pour finir de mettre en conformité ses locaux, autorise Madame le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

♦ AVENANT TRAVAUX ÉGLISE

Madame le Maire rappelle à ses Collègues que la Commune a lancé un appel public à la concurrence pour des travaux concernant la réhabilitation restauration de l'église.

Elle souligne que le chantier actuellement en cours d'exécution nécessite des travaux supplémentaires :

* L'essentiel est dû aux marches de l'entrée principale.

Elle rappelle à l'assemblée le montant des marchés des entreprises et communique les chiffres des projets d'avenants à savoir :

LOT 1 : Maçonnerie \ Pierre de taille SARL GAZAILLE

Montant du Marché : 59 126.83€ H.T

Avenant N°1 : 6 243.16€ H.T

Madame le Maire demande à ses collègues de se prononcer sur ce projet d'avenant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les conditions financières qui viennent de lui être exposées, autorise Madame le Maire à signer les avenants avec les entreprises et le maître d'œuvre énumérés ci-dessus ainsi que tous documents s'y rapportant, charge Madame le Maire de prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de ces travaux supplémentaires dans les limites des crédits inscrits au budget.

♦ MISE A JOUR DU TABLEAU DES VOIES COMMUNALES

Madame le Maire rappelle que :

« Les caractéristiques de certains chemins ruraux et chemins d'exploitation sont devenus, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique »

Elle informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer ces voies dans la voirie communale.

Elle rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la (ou les) voie, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide la mise à jour du tableau des voies communales existant, ainsi que le classement de certains chemins ruraux en voie communale, selon le tableau ci-joint, donne tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Le Conseil Municipal

◆ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Local communal du Ciella : le Maire rappelle à l'assemblée qu'à ce jour, sur les quatre utilisateurs de salle dans ce bâtiment, un s'acquitte d'un loyer et les trois autres bénéficient de locations à titre gratuit. Elle a rencontré ces 3 utilisateurs et pour leur proposer de payer un loyer à compter du 1^{er} janvier 2016 à raison de 1€ le m². Accord donné.

➤ Monsieur LE GOANVIC fait part de remarques de parents d'élèves s'étonnant que la commune n'organise pas un arbre de Noël pour tous les enfants. Le Maire rappelle que chaque enfant scolarisé dans les écoles maternelle et primaire d'Excideuil reçoit un cadeau à Noël financé par le budget communal.

D'autres actions sont proposées telles que « un fruit à la récré » et des activités dans le cadre des « TAP » de qualité.

➤ Madame COURNU est régulièrement contactée par les référents de quartier au sujet des nuisances occasionnées par les élèves de la cité scolaire dans la ville. Ces nuisances s'accompagnent souvent d'incivilités. Elle interroge Monsieur le Goanvic sur le projet de suppression du régime « C » autorisant les élèves à quitter l'enceinte de la cité scolaire. Il en rendra compte à Madame le Proviseur qui serait favorable à cette suppression. Il précise que l'établissement n'a pas les moyens (locaux et surveillants) d'accueillir tous les élèves, d'où la mise en place de ce régime.

➤ Madame CHAUMONT informe que les joueurs de pétanque se plaignent de l'état du terrain.

➤ Prolifération des pigeons : Ils nichent à l'intérieur de bâtiments privés non entretenus (carreaux cassés etc). Nécessité de sensibiliser les propriétaires. Ce problème est récurrent.

Séance du 13 Janvier 2016

Les Principales Délibérations

◆ ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DES SÉANCES DES 02 ET 16 DÉCEMBRE 2015

Le procès-verbal des séances des 02 et 16 Décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

◆ DETR 2016

Les dossiers de demande au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2016 doivent être déposés au plus tôt.

Parmi les projets que le Conseil Municipal envisage de réaliser prochainement, une opération peut faire l'objet d'une aide au titre de la DETR.

Il s'agit de la 8^{ème} tranche des travaux des écoles : Réhabilitation de l'école maternelle pour un montant estimatif des travaux de 165 112.00 € HT

Le plan de financement HT serait le suivant :

Part Communale	76 814
Département	33 133
Etat (DETR) accessibilité 40 %	37 031
Etat (DETR) 25 %	18 134
Coût Total	165 112

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2016 pour cette opération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander les subventions au titre de la DETR 2016 pour cette opération qui doit être réalisée au cours de l'année 2016.

◆ FUSION ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

La fusion de deux écoles correspond à leur réunion en une structure unique ; peuvent être fusionnées des écoles élémentaires ou des écoles maternelles ou encore une école maternelle et une école élémentaire. La fusion des écoles vise à renforcer la coordination par une seule et même direction dans un souci de plus grande continuité inter-cycles et de meilleures liaisons avec les familles.

Une décision de la commune concernée est nécessaire dans tous les cas.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale nous fait part d'un projet de fusion de ces deux écoles à la prochaine rentrée scolaire 2015/2016.

Après concertation avec l'équipe enseignante qui a donné son accord, ce projet apporterait les changements suivants :

- une seule structure (continuité administrative)
- une seule direction

Il appartient désormais au conseil municipal d'entériner cette fusion.

Madame le Maire propose :

- d'approuver la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire en une entité unique à compter de la prochaine rentrée scolaire 2016/2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire en une entité unique à compter de la prochaine rentrée 2016/2017.

◆ MAINTENANCE FEUX TRICOLORES

Les feux tricolores du carrefour (D705/D67) sont obsolètes et par conséquent, très souvent en panne.

Il s'avère indispensable de les remettre à niveau.

Trois entreprises ont été contactées et ont fourni des propositions.

La société DARLAVOIX est la plus compétitive.

Elle nous propose un contrat de maintenance prévoyant la réalisation d'une visite préventive annuelle pour l'ensemble de l'équipement.

Le Conseil Municipal

Ce contrat de maintenance s'élèverait à 4 952 €.

Durant cette visite les opérations effectuées seront les suivantes :

- * Contrôle visuel de l'ensemble
- * Nettoyage des lanternes, supports et panneaux de signalisation
- * Petites réparations liées
- * Vérification du bon fonctionnement et de la conformité de l'installation
- * Vérification des parties mécaniques, électriques et optiques des appareillages
- * Vérification des orientations et rectification le cas échéant.

A l'issue de la visite annuelle, le prestataire transmettra un compte rendu technique détaillé.

Ces travaux de remise à niveau s'élèveraient à 29 018€ HT

En conséquence le Maire propose à l'assemblée : de signer un contrat de maintenance avec la société DARLAVOIX domiciliée ZA Bourdelas 87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE; de signer le devis de remise à niveau pour un montant de 29 018€ HT

Ces deux sommes seront réparties sur 4 ans et représenteront donc une dépense de 8 492.50€ par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le contrat de maintenance pour une durée de quatre ans et renouvelable une fois prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2016, autorise le Maire à signer le devis de remise à niveau pour un montant de 29 018 € HT et prend bonne note de l'étalement de la dépense sur 4 ans.

❖ RECRUTEMENT CONTRAT AIDE PERI SCOLAIRE

Depuis le 1^{er} novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir » est entré en vigueur. Créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Dans le secteur non-marchand, le contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) de 3 ans au maximum réglementé par le code du travail.

Le recrutement doit en principe avoir lieu dans des activités ayant soit une utilité sociale ou environnementale, soit un fort potentiel de création d'emplois. Cependant, les collectivités territoriales peuvent recruter même si elles n'appartiennent pas à un secteur identifié comme prioritaire.

Notre commune peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale et ainsi lui faire acquérir une qualification.

Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui

inculquer son savoir.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un emploi d'avenir à temps non complet, durée hebdomadaire 23 heures - pour intégrer le service écoles - restaurant scolaire et acquérir des qualifications et exercer les fonctions d'agent d'animation et d'assistance auprès des enfants

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période d'un an à compter du 21 janvier 2016.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi n°2012-1189 du 26/10/2012 et les décrets n° 2012-1210 et 1211 du 31/10/2012 portant création d'une nouvelle section dédiée aux contrats d'avenir dans le code du travail,

Vu l'arrêté du 31/10/2012 qui fixe le montant de l'aide financière de l'État, décide d'adopter la proposition du Maire, d'inscrire au budget les crédits correspondants.

❖ QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

➤ Vœux et remerciements de Monsieur Jacques DESROCHE suite à son départ à la retraite.

➤ Information donnée par Monsieur BUFFAT à propos d'un projet d'étude d'assainissement relatif au branchement du bâtiment de la Communauté de Communes et du conseil départemental, à la mise en réseau collectif de la route du Maine et à la connexion du supermarché « super u » en lien avec son déplacement. Une possibilité de raccordement au réseau d'assainissement d'Excideuil est à l'étude. Madame LACOSTE trouve très regrettable de cautionner l'agrandissement du supermarché au détriment des commerces d'Excideuil. Monsieur BOSSAVY trouve anormal que la Commune d'Excideuil finance les autres communes ; il suggère que Saint Martial finance le projet.

➤ Madame GRAS demande quand vont commencer les travaux de mise en place des containers semis enterrés prévus initialement en novembre. Monsieur BUFFAT annonce l'ouverture du chantier dans une dizaine de jours. Il précise que des devis sont en cours pour l'aménagement du futur parking situé avenue du général Clergerie.

***L'intégralité des compte-rendu de
Conseils Municipaux sont consultables à la
Mairie ou sur le site www.excideuil.fr***

Les Dates à Retenir

Liste non exhaustive veuillez nous excuser pour les éventuels oublis

AVRIL

- ◆ **6 Avril à Excideuil** : Cinéma « Rocco et ses Frères », séance ciné-mémoire, salle de spectacles du Château à 20h30.
- ◆ **Jusqu'au 8 Avril** : Exposition Dali/Goya à la Cité Scolaire.
- ◆ **9 Avril à Excideuil** : Soirée Cinéspagnol avec Cinéma et Repas paëlla, « La Plaga » en VO sous-titrée à 18h15, repas à 20h suivi de « La Isla Minima » en Vo sous-titrée à 21h30, salle de spectacles du Château.
- ◆ **10 Avril à Excideuil** : Match de l'équipe 2 du FCESM contre Bourdeille 2 à 15h30.
- ◆ **11 et 12 Avril à Excideuil** : Ateliers Hip-Hop avec Amar Chardoux, fondateur du groupe Immigranz (forfait 20€ pour 2 jours) à la Bibliothèque municipale, dès 8 ans, de 14h à 16h.
- ◆ **12 et 13 Avril à Excideuil** : Atelier chocolat avec le pâtissier Alain Faugérolas - Confection d'un œuf en chocolat et sa garniture (5€) dès 7 ans, organisé par la Bibliothèque municipale.
- ◆ **14 Avril à Excideuil** : Journée « Ensemble avec nos Différences », salle de spectacles du Château de 10h à 22h.
- ◆ **16 Avril à Excideuil** : Cinéma « Tout en Haut du Monde » séance ciné junior, salle de spectacles du Château à 15h.
- ◆ **16 Avril à Excideuil** : Cinéma « La Vache », salle de spectacles du Château à 20h30.
- ◆ **16 Avril à St Jory Las Bloux** : Concours de belote à 20h30.
- ◆ **17 Avril à Excideuil** : Match de l'équipe 2 du FCESM contre Entente St Saud Milhac (pas d'horaire sur le site)
- ◆ **17 Avril à Excideuil** : Match de l'équipe 1 du FCESM contre Ladornac FCT à 15h30.
- ◆ **20 Avril à Excideuil** : Atelier Magie avec le vrai magicien Denis Géraud (Gratuit, apportez votre jeu de cartes) dès 7 ans, de 15h à 16h30.
- ◆ **22 Avril à Excideuil** : Cinéma « Les Saisons », séance junior, salle de spectacles du Château à 14h30.
- ◆ **24 Avril à Excideuil à 11h** : Cérémonie du Souvenir des Déportés au Monument aux Morts.
- ◆ **26 Avril à Excideuil** : Voix de l'Hiver « Scapin ou la vraie vie de Genarro Castagliola », salle de spectacles du Château à 20h30.

MAI

- ◆ **1^{er} Mai à Excideuil** : Match de l'équipe 2 du FCESM contre Entente Beaussac Javerlhac 2 à 13h45.
- ◆ **1^{er} Mai à Excideuil** : Match de l'équipe 1 du FCESM contre Beauregard FC à 15h30.
- ◆ **6 au 29 Mai** : Rendez-vous de Mai au Moulin de la Baysse - Exposition « Materia Prima » de Patrice Lefèvre.
- ◆ **8 Mai à Excideuil** : Cérémonie au Monuments aux morts à 11h.
- ◆ **8 Mai à Excideuil** : Match de l'équipe 2 du FCESM contre Négronde Ste Orse à 15h30.
- ◆ **10 Mai à Payzac** : Voix de l'Hiver : « CAFI », salle des fêtes à 20h30.
- ◆ **13 et 14 Mai à Excideuil** : Spectacles de l'Atelier Théâtre de la Cité Scolaire salle de spectacles du Château.
- ◆ **17 Mai à St Médard d'Excideuil** : Don du Sang, salle des fêtes de 16h à 19h.
- ◆ **19 Mai à Excideuil** : Voix de l'Hiver « Jérémy Fischer », salle de spectacles du château à 20h30.
- ◆ **21 Mai à Excideuil** : 5ème Open de Pêche au Toc dans la Prairie, organisé par l'AAPPMA.
- ◆ **20 et 21 Mai à St Jory Las Bloux** : Activités familiales, jeux, spectacles, randonnées contées et concerts rock le soir
- ◆ **27 Mai à Excideuil** : Fête du voisinage organisée par Anim'Excideuil sous la Halle Municipale - animation musicale, apportez ce que vous souhaitez à partir de 19h.
- ◆ **28 au 29 Mai à Excideuil** : 1ère Nuit du Cinéma Fantastique, salle de spectacles du Château de 20h30 à 5h.
- ◆ **29 Mai à Excideuil** : Match de l'équipe 2 du FCESM contre Sorges Mayotte à 13h45.

JUIN

- ◆ **3 Juin** : Voix de l'Hiver Découverte du Cirque Plume à la Plaine de Lamoura de Boulazac.
- ◆ **4 au 23 Juin** : Saison Synoptiques - Exposition « Pas de deux, couleurs et matières » de Micha/Schoffit, salles du Castelet.
- ◆ **4 Juin à Excideuil** : Formation Premiers Secours au Centre de Secours, dispensée par la Protection Civile (60€) dès 8h.
- ◆ **4 Juin à Excideuil** : Fête de la Pêche au Moulin de la Baysse organisée par l'AAPPMA, destiné aux enfants de moins de 14 ans pour découvrir le milieu aquatique. Divers ateliers seront proposés, après-midi.
- ◆ **5 Juin à Excideuil** : Concours de Pêche au Moulin de la Baysse organisé par l'AAPPMA ouverts aux adultes et enfants de moins de 14 ans, matin.
- ◆ **5 Juin à Excideuil** : Vide-Atelier d'artistes organisé par l'AVCR, place Bugeaud dans la journée.
- ◆ **9 Juin au 16 Juillet** : Exposition sur le Cirque à la Bibliothèque municipale. Gratuit, ouvert à tous, abonné ou non.
- ◆ **12 Juin à St Jory Las Bloux** : Brocante
- ◆ **18 Juin à Excideuil** : Cérémonie du Souvenir au Monument aux Morts à 11h.
- ◆ **18 Juin à Excideuil** : Fête du solstice d'été et Feu de la St Jean organisés par Anim'Excideuil, animation avec les croquants d'Escornabiou et repas champêtre au Pavillon d'Accueil à partir de 19h.
- ◆ **25 Juin à Excideuil** : Journée sans Voitures et en musique, nombreuses animations dans la ville.
- ◆ **25 Juin à Excideuil** : Concert des Chorales la Clef des Chants, Vanille/Chocolat et les Cookies, salle de spectacles du Château le soir.

**Permanences des Bâtiments de France chaque mois - Prochaine permanence avec Fabrice Turpin le 12 Avril à partir de 14h
Prise de rendez-vous à la Mairie au 05 53 55 31 05**

**NOUVEAU à la Bibliothèque Municipale : Tous les 1er mercredi de chaque mois de 10h à 12h (sauf juillet et août)
Atelier Généalogie gratuit et ouvert à tous animé par M Fryson : pourquoi et comment rechercher nos ancêtres?
Pendant les vacances de Pâques : ATELIERS Hip-Hop, Chocolat et Magie
Renseignements au 05 53 62 15 42 ou bibliotheque@excideuil.fr**

En JUIN réouverture des expositions de « La Galerie » organisées par l'Association des Villages de Causses et Rivières

EN BREF

➤ Horaires de la Mairie

lundi, mercredi, jeudi :

de 9^h à 12^h30 et de 14^h à 18^h

Mardi de 9^h à 12^h 30 et de 14^h à 16^h30

Vendredi : de 9^h à 12^h30 et de 14^h à 17^h

Tél : 05 53 55 31 05 / Courriel : mairie@excideuil.fr

Site Internet : <http://www.excideuil.fr>

➤ Horaires de la Bibliothèque

Mercredi de 10^h à 12^h30 et de 14^h à 18^h30

Jeudi de 10^h à 12^h

Samedi de 10^h à 12^h

Prêt 5 livres - 28 Jours

3 CD - 2 semaines / 2 DVD - 2 semaines

Tarif familial unique : 7€ par an

Tel 05 53 62 15 42/ Courriel : bibliotheque@excideuil.fr

➤ Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord

Avenue André Audy

Horaires d'ouvertures :

Lundi au vendredi 9^h à 12^h30 et 13^h30 à 17^h

Tél : 05 53 62 46 58

Courriel : causses.rivieres-perigord@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.cccrp.fr>

➤ Office de Tourisme

Place du Château

Téléphone : 05 53 52 29 79

Site Internet : <http://www.naturellementperigord.fr>

LES PERMANENCES

Mairie

Le Maire et les adjoints, tel 05 53 55 31 05

Le Maire, Annie SEDAN : Sur Rendez-Vous

1^{er} adjoint, Marc BUFFAT : Lundi 10^h à 12^h sur RDV

2^{ème} adjoint, Françoise COURNU : Mardi 10^h à 12^h sur RDV

3^{ème} adjoint, Alain VAUGRENARD :

Mercredi 10^h à 12^h sur RDV

4^{ème} Adjoint, Paulette BOUKHALO :

Samedi 10^h à 12^h sur RDV

A.D.I.L (Informations sur le logement)

4^{ème} Jeudi du mois de 9^h à 12^h30 - 05 53 09 89 89

Bâtiments de France : - M Turpin à partir de 14^h

Sur RDV au 05 53 55 31 05 (prochaine 12 Avril)

Conciliateur de Justice :

1^{er} et 3^{ème} Jeudi du mois - 14^h à 16^h - *Sur RDV*

Sécurité Sociale :

Tous les mardis après-midi - 14^h à 16^h

Centre Hospitalier

Consultation de Dermatologie :

Sur RDV au 05 53 62 25 00

Consultation d'Ophthalmologie :

1^{er} Jeudi de chaque mois

Sur RDV au 05 53 62 25 07 de 9^h à 16^h30

Avenue André Audy - Ancienne gendarmerie,

05 53 02 06 52 :

Assistante sociale : mardi et jeudi de 9^h30 à 12^h *sur RDV*

Consultation des Nourrissons :

2^{ème} et 4^{ème} Vendredi matin du mois *Sur RDV*

Entre-Deux : lieu d'éveil et d'échanges

Mardi de 9^h30 à 12^h (sauf vacances scolaires)

Mission Locale Haut Périgord :

1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} Jeudis de chaque mois 05 53 52 59 91

Puéricultrice : 1^{er} Jeudi de chaque mois le matin *sur RDV*

8, avenue du Dr Tocheport

MSA Retraite agricole :

Tous les Jeudis de 14^h à 16^h30 *Sur RDV au 0 811 65 65 66*

10, avenue du Dr Tocheport

Boutique Solidaire Association Phoenix :

Tous les 1^{er} Jeudi du mois de 11^h à 13^h et de 13^h30 à 15^h

Centre Médico Psychologique :

Pour enfants et Adolescents : 05 53 62 98 33

Pour Adultes : 05 53 62 98 36

Place Roger Célérier

FNACA : Tous les 1^{er} jeudis de chaque mois

Services aux familles :

Accueil Périscolaire (matin et soir): 05 53 52 21 60

Cabinets d'Infirmières : 05 53 62 45 89 (place Chavoix) ou 05 53 62 43 82 (rue des Cendres) ou 05 53 52 24 18 (rue Gambetta)

Centre de Loisirs : Mercredi et vacances scolaires

Tel : 06 22 41 26 72 ou 05 53 52 21 60

Portage de repas : 05 53 62 25 01 ou 05 53 62 25 17

Relais Assistante Maternelle : 05 53 52 34 85 ou 06 27 52 05 54

Pharmacies, médecins et ambulances

Pour les médecins et les ambulances, faites le 15.

**Pharmacies de garde pour les mois de
Avril, Mai, Juin 2016 :**

LES TABLEAUX ONT ÉTÉ ARRÊTÉS AINSI SOUS
RÉSERVES DES RÉQUISITIONS DE LA PRÉFECTURE

• Du 1^{er} au 8 Avril :

Leblanc-Vidal à Sorges, tel 05 53 05 02 16

• Du 8 au 15 Avril :

Ré à Payzac, tel 05 53 52 70 19

• Du 15 au 22 Avril :

Giraud à Savignac les Églises, tel 05 53 05 03 69

• Du 22 au 29 Avril :

Chatenet à Lanouaille, tel 05 53 52 63 22

• Du 29 Avril au 6 Mai :

Schmitter-Lasternas à Cubjac, tel 05 53 05 30 17

• Du 6 au 13 Mai :

Dufraisse à Excideuil, tel 05 53 62 21 80

• Du 13 au 20 Mai :

Dufour à Hautefort, tel 05 53 50 40 23

• Du 20 au 27 Mai :

Alessandri à Cognac sur l'Isle, tel 05 53 55 23 05

• Du 27 Mai au 3 Juin :

Péré à Génis, tel 05 53 52 48 03

• Du 3 au 10 Juin :

Varachaud à Sarliac sur l'Isle, tel 05 53 07 81 25

• Du 10 au 17 Juin :

Poisson-Legrain à Cherveix-Cubas, tel 05 53 50 41 12

• Du 17 au 24 Juin :

Dufraisse à Excideuil, tel 05 53 62 21 80

• Du 24 Juin au 1^{er} Juillet :

Leblanc-Vidal à Sorges, tel 05 53 05 02 16

CARNET

Bienvenue à

Léna CESAIRE

Valentin GOMBAULT

Nos Peines

Jean Raymond FARNIER

Jean MAZY

